

## CONDITIONS GENERALES

### 1. DÉFINITIONS

Dans les Conditions Générales, sauf si le contexte l'exige ou le permet, on entend par :

« Banque » désigne la FirstBank DRC qui est une filiale de la First Bank of Nigeria Limited, le premier groupe bancaire en Afrique subsaharienne (hors Afrique du Sud)

« Client » désigne la personne ou toute autre entité à laquelle le prêt est accordée.

« FirstAdvance » désigne un produit de prêt numérique visant à fournir une avance sur salaire aux salariés, remboursables lors de la prochaine entrée ou réception de salaire sur le compte ou à l'expiration d'un délai de 30 jours

« Salaire » désigne le revenu mensuel que perçoit le salarié

« Exposition » désigne tout prêt déjà octroyé au client

« Informations confidentielles » désigne les informations confidentielles de chaque Partie divulguées par cette Partie à l'autre pour être utilisées dans le cadre des Services et identifiées comme confidentielles avant ou au moment de la divulgation ou qui peuvent raisonnablement être supposées confidentielles d'après la nature des informations et la manière dont elles ont été divulguées ;

Les « Parties » désignent le Client et le Banque et le terme "Partie" doit être interprété en conséquence

- Les termes employés au masculin incluent le féminin, les termes employés au singulier incluent le pluriel et vice versa, et les termes employés aux personnes incluent les entreprises, les sociétés et les corporations et vice versa.
- Les titres des présentes conditions générales ne doivent pas affecter leur interprétation.

### 2. CONDITIONS GÉNÉRALES

Les critères suivants seront utilisés pour déterminer l'éligibilité des clients en tant que marché cible pour ce produit :

- Le demandeur doit être un employé confirmé
- Le salaire du demandeur doit être domicilié auprès de la FirstBank DRC
- Le salaire du demandeur doit être régulièrement versé sur son compte FirstBank DRC par l'employeur
- Aucun paiement en souffrance sur un précédent prêt FirstAdvance
- Aucun paiement en retard sur d'autres prêts
- Montant du salaire constant, dans une fourchette acceptable
- Statut de compte régulier
- Aucun prêt antérieur en souffrance
- Montant d'éligibilité - 50% du salaire mensuel net déduite de toutes expositions précédentes

En acceptant les conditions générales, vous acceptez que :

- La banque se réserve le droit de revoir à la baisse la limite de FirstAdvance selon ses propres critères d'évaluation
- La banque se réserve le droit d'approuver ou rejeter votre demande
- Le client accorde à la banque le droit de débiter tout compte du client domicilié à la banque
- Le client accorde à la banque le droit de contacter son employeur pour le recouvrement du prêt en cas de défaut de paiement
- Le client accorde à la banque le droit de débiter le client de tout frais lié à l'utilisation du produit

### **3. TERME**

Les Conditions générales prennent effet à l'instant où le prêt est accordé, elles se poursuivront jusqu'à l'apurement total du prêt.

### **4. LES SERVICES**

En contrepartie du fait que la banque accorde une avance sur salaire, le client doit payer des frais liés à ce service.

Ces frais sont déduits au moment de la mise en place du prêt

### **5. PAIEMENT**

Sauf erreur technique, le remboursement se fait à la réception du salaire ou au 30<sup>e</sup> jour du prêt

Toutefois, les clients ont la possibilité de liquider leur exposition aux prêts FirstAdvance à tout moment avant le 30<sup>e</sup> jour en utilisant l'option du module de liquidation automatique des prêts FirstAdvance sans frais supplémentaires.

Lorsque le compte n'est pas approvisionné pour la récupération du prêt après l'expiration de la période de 30 jours, un privilège du montant du prêt est placé sur le compte et le système recherche automatiquement dans la base de données interne les comptes approvisionnés appartenant au client et compense toute obligation en débitant le(s) compte(s) approvisionné(s) et en créditant le compte de prêt pour la récupération du prêt. Ce processus est répété jusqu'à ce que le prêt soit entièrement liquidé.

### **6. CONFIDENTIALITÉ**

Sauf dans la mesure strictement nécessaire à l'exécution de ses obligations et/ou à l'exercice de ses droits en vertu des conditions générales, aucune des parties n'utilisera, ne publiera ou ne divulguera les informations confidentielles qui lui ont été communiquées par l'autre partie sans le consentement écrit préalable de cette dernière.

Les obligations susmentionnées en matière de confidentialité ne s'appliquent pas aux informations qui sont dans le domaine public ou qui le deviennent par la suite, sans que la partie qui reçoit ces informations en vertu des conditions générales n'y soit pour rien.

## **7. RESPONSABILITÉ**

La banque s'efforce de fournir les services dans les délais impartis et de garantir l'exactitude du travail qu'elle effectue et de toute information qu'elle fournit, mais n'accepte aucune responsabilité quant à l'utilisation par le client des produits et services fournis.

Aucune disposition des Conditions Générales ne limite ou n'exclut la responsabilité de l'une ou l'autre des parties en cas de : i) décès ou dommages corporels ; ou ii) fraude ou toute autre forme de responsabilité qui, en vertu de la loi, ne peut être limitée ou exclue.

Chacune des Parties reconnaît qu'en concluant les Conditions Générales, elle ne s'appuie sur aucune représentation, garantie ou autre disposition, à l'exception de ce qui est expressément prévu dans les Conditions Générales, et toutes les conditions, garanties ou autres termes implicites par la loi ou le droit commun sont exclus des Conditions Générales dans toute la mesure permise par la loi.

## **8. GÉNÉRALITÉS**

Aucune des parties n'est réputée enfreindre les conditions générales si elle n'est pas en mesure d'exécuter une disposition des conditions générales (autre que les dispositions relatives au paiement) pour une raison indépendante de sa volonté.

Le Client n'est pas autorisé à céder, sous-traiter, ou transférer de toute autre manière tout ou partie de ses droits et/ou obligations en vertu des Conditions Générales sans le consentement écrit préalable de la Banque.

Sauf disposition contraire expresse dans les Conditions générales, aucun des termes et conditions des Conditions générales ne sera applicable par une personne qui n'est pas une Partie à celles-ci.

Chaque disposition des Conditions générales sera interprétée séparément et, sauf disposition contraire expresse, aucune des dispositions des présentes ne limitera ni ne régira la portée, l'application ou l'interprétation de toute autre disposition et, nonobstant le fait qu'une disposition des Conditions générales puisse s'avérer inapplicable par la loi, les autres dispositions resteront pleinement en vigueur.

Aucune disposition des Conditions générales ne doit être interprétée comme établissant ou impliquant un partenariat ou une coentreprise entre les Parties et aucune disposition des Conditions générales ne doit être considérée comme constituant l'une des Parties comme l'agent de l'autre.

Les Conditions générales seront interprétées conformément au droit congolais et régies par celui-ci, et les parties conviennent que les tribunaux congolais auront une compétence non exclusive pour régler tout litige ou toute réclamation découlant des Conditions générales, de leur objet ou de leur formation (y compris les litiges ou réclamations non contractuels).

Aucune modification des présentes conditions générales ne sera valable si elle n'est pas faite par écrit et signée au nom de chaque partie par un signataire autorisé.